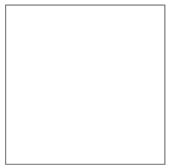


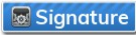




Bordereau de signature

DECISION COVID N°2020/001-CREATION GPMT COMMANDES MASQUES



| Signataire | Date | Annotation |
|---|------------|--|
| <i>ws CdC Podensac, Parapheur CdC Podensac ws</i> | 09/05/2020 |  |
| <i>DGS CdC Convergence Garonne, Parapheur DGS CdC Convergence Garonne</i> | 09/05/2020 |  |
| <i>Président CdC Convergence Garonne, Parapheur Président CdC Convergence Garonne</i> | 09/05/2020 |   Certificat au nom de Bernard MATEILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE), émis par CERTEUROPE ADVANCED.CA V4, valide du 19 févr. 2019 à 15:20 au 26 août 2020 à 00:00. |
| <i>Parapheur CdC Podensac ws</i> | |  |

Dossier de type : MARCHES // CdCConvGar_DGS_Pdt



**CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA
FOURNITURE DE MASQUES STANDARDS EN TISSUS DITS
MASQUES « GRAND PUBLIC »**

DECISION COVID N°2020/001

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
 VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
 VU le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 et suivants relatifs aux groupements de commandes ;
 VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.1414-3 ;

CONSIDERANT la nécessité de protéger les populations et limiter la propagation de l'épidémie de COVID-19, tout en facilitant la reprise des activités économiques et sociales, la Communauté de communes et plusieurs de ses communes membres ont pris l'initiative de mutualiser la commande de masques en grande quantité afin de doter en masques les habitants et des agents du territoire ;
 CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer un groupement de commandes à cet effet ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER - de créer un groupement de commande pour la fourniture de masques standards en tissus dit masques « grand public » et de signer la convention constitutive du groupement ;

ARTICLE 2 - d'accepter que la Communauté de communes ait le rôle de coordonnateur dudit groupement ;

ARTICLE 3 - de siéger à la Commission d'Appel d'Offres en tant que Président de la Commission d'appel d'Offres de la CDC coordonnatrice du groupement et de désigner M. Philippe DUBOURG comme représentant titulaire et M. Jocelyn DORE comme représentant suppléant au sein de la CAO.

ARTICLE 2 - Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, la présente décision fera l'objet d'une information aux membres du Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

ARTICLE 4 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à la Préfecture de la Gironde.

FAIT à PODENSAC, le 09 mai 2020



Signé par : Président CdC
 Convergence Garonne
 Date A : 09/05/2020
 Qualité A : Parapheur Président
 CdC Convergence Garonne

Bernard MATEILLE.

DE L'AUTORITE QUALIFIEE

NT,